

Séparation avec maison en commun

Par katmimie

Bonjour,

J'ai du quitter mon domicile car mon concubin est alcoolique et violent (sans emploi, sans permis...)
Nous avons une maison achetée en commun, sur laquelle il reste 7 ans à payer avec des mensualités de 650 euros par mois.

Il s'engage oralement à payer seules les mensualités, mais ne veut faire aucune démarche officielle.

J'ai pensé mettre avec son accord la maison en vente de manière à "limiter les dégats" s'il ne paye pas le crédit.

Pouvez vous me conseillé au mieux quant aux démarches à effectuer ?

Je reste dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

PS : suis-je dans mon droit vu les conditions énoncées ci-dessus de ne plus payer les charges liées à sa habitation dans laquelle je ne loge plus par la force des choses ?